



## **AVIS DE PUBLICITE**

### **ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR UNE ACTIVITE DE COMMERCE ALIMENTAIRE DE PROXIMITE POUR LE PORT DE PLAISANCE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**

#### **IDENTIFICATION DE L'AUTORITE GESTIONNAIRE**

Communauté de communes Vendée Grand littoral, sise 35, impasse du Luthier-ZI du Pâtis 1 BP 20 - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE - Tél : 02.51.20.72.07

#### **OBJET**

La consultation a pour objet l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire pour une activité de vente de produits alimentaires de type supérette, au sein du futur Pôle Commerces du Port de Plaisance de Talmont Saint Hilaire pour une prise d'effet au 01/01/2026 :

Lot 5 – Cellule commerciale 5 avec terrasses – activité de commerce alimentaire de proximité – durée 15 à 30 ans

#### **CRITERES DE SELECTION**

1. Garanties et moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer au mieux l'exploitation du service au regard de la qualité des prestations proposées,
2. Qualité technique et esthétique du projet d'exploitation, d'aménagement et des installations
3. Qualité et fiabilité financière de l'offre dans le domaine d'activité proposé au regard du compte d'exploitation prévisionnel, du niveau de part variable proposé et du niveau des investissements proposés
4. Qualité environnementale de l'offre tant sur les prestations proposées que sur les installations et équipements

#### **PROCEDURE**

Procédure de sélection avec publicité conformément à l'article L 2122-1-1 du CGPPP.

Modalités de retrait du dossier de consultation : à télécharger sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>,

Modalités de remise des plis : par voie dématérialisée sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> dans les conditions énoncées dans le règlement de consultation avant le 29/02/2024 – 12h.

Autres renseignements : pour tout renseignement complémentaire, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi de l'avis pour publication : le 30 novembre 2023